

DEC141080DR17

Décision portant délégation de signature à Charles Tellier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°6286, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles Tellier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Christophe Thiriet, chargé de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 09 avril 2014

Le directeur d'unité

Charles TELLIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014